

# COMMISSION FORMATION

JEUDI 8 DECEMBRE 2022 - SALLE 202 BAT. E17

PRÉSENT.E.S : Pascal Bouchery, François Dubasque, Hélène Fortin, David Guillemain, Lucie Malbos, Emilie Noirtault, Eric Palazzo, Chantal Pelhâte, Alexandra Roux, Nicolas Tran, Catherine Tréhondat

EXCUSÉ.E.S : Isabelle Aabkari, Sébastien Aubineau, Isabelle Santoire, Hélène Stevens, Siobhan Vicente-Fredefond

## APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 21 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## INFORMATIONS GENERALES

### 1 Les UE d'Ouverture

Pour la campagne en cours, les derniers paramétrages ont été effectués avec la fermeture de 2 UEO (toutes celles proposées par SHA ouvrent). Les étudiant.e.s ont fait leurs vœux.

La Direction du Pilotage des Formations a d'ores et déjà demandé de lui remonter les souhaits d'ouverture/fermeture d'UEO pour l'an prochain (2023-24). Le fichier Excel a été transmis à tou.te.s les enseignant.e.s le 30 novembre pour un retour demandé avant le 12 décembre.

Pour les UEO concernant les associations, il est demandé aux étudiant.e.s de prendre contact par téléphone préalablement à leur inscription. Or des étudiant.e.s ont signalé

qu'ils.elles n'arrivaient pas toujours à joindre les associations les laissant dans l'incertitude quant à leur possible inscription.

Le problème a été signalé à la DPF qui n'a pas encore apporté toutes les réponses.

## 2 Les formations locales/Diplômes Universitaires

Il est rappelé que les maquettes des DU doivent figurer dans Amétys. Ce n'est pas encore le cas pour tous les DU de SHA. Les départements sont invités à compléter la saisie.

La DPF a annoncé que les fiches financières des DU allaient être simplifiées.

## 3 L'Approche Par Compétences

Les porteu.r.se.s de mention licence ont reçu un message il y a un mois pour leur demander de fixer la date de bascule en APC. La date limite de réponse est ce vendredi 9 décembre. A ce jour, la moitié des mentions a choisi la rentrée 2028.

Suite au Conseil d'UFR du 10 novembre pendant lequel l'APC a été présentée, un compte rendu rédigé par une liste d'élu.e.s a été envoyé à tout le personnel de l'UFR ne reprenant qu'une partie de ce que l'assesseur avait dit sur le sujet.

L'assesseur tient donc à préciser qu'une marge de manœuvre est laissée aux départements qui peuvent choisir d'engager une réflexion à minima sur les seules compétences, ou de façon plus poussée sur les maquettes. Le passage en APC étant obligatoire en licence, chaque département doit se saisir du sujet et décider de la place qu'il veut accorder aux compétences.

## 4 Groupe de travail parcours pré-professionnalisant MEEF

L'objectif de la mise en place d'un groupe de travail sur le parcours pré-pro. MEEF est d'harmoniser les parcours entre les composantes pour proposer le même type d'enseignement, particulièrement pour le PE (MCCC, volume horaire, contenu pédagogique). Les modifications seront valables pour la rentrée 2023-24.

Pour information, le Ministère réfléchit à avancer le concours de Professeur.e des Ecoles à la fin de la 3<sup>e</sup> année de licence.

## 5 Informations scolarité

### Examens

- Il est demandé aux enseignant.e.s de bien vérifier que les étudiant.e.s collent les étiquettes sur leurs copies et émargent (autant de fois qu'ils remettent de copies).

U.F.R. SCIENCES HUMAINES ET ARTS – Bâtiment E15 - 8, rue René Descartes – TSA 81118 - 86073 POITIERS CEDEX 9

Téléphone : 05 49 45 45 18 - Mail : [nadia.sgoifo@univ-poitiers.fr](mailto:nadia.sgoifo@univ-poitiers.fr)

- Des cas de fraude par accès à internet ont été constatés à posteriori par le service informatique sur les PC portables prêtés par le service scolarité à des étudiant.e.s en situation de handicap. La scolarité va donc demander au service informatique de désactiver la carte wifi sur ces PC.

Par ailleurs, un nouveau logiciel, ChatGPT, permettrait de tricher pour les productions écrites. Le logiciel serait capable de répondre sous forme de dissertation à une question posée. A la même question posée une heure après, la réponse rédigée serait différente.

- Le nombre de notifications au titre du handicap augmente énormément. Il y en a environ 150 pour l'UFR SHA. Cela est dû à la sensibilisation de la société aux différents handicaps et à la reconnaissance des handicaps dès l'enseignement secondaire. Il est rappelé que seule une notification provenant du pôle handicap est valide.

- Avec la mise en place de la Nouvelle Offre de Formation, cette année il n'y a des épreuves terminales que pour une seule UE, l'UE4, en décembre. Toutes les épreuves des UE disciplinaires ont lieu en janvier. Cela rend la planification des examens de janvier compliquée.

La scolarité propose de passer les épreuves de l'UE6 sur le mois de décembre. Cela permettrait de libérer des amphithéâtres pour les épreuves de janvier.

Il est également demandé que les enseignant.e.s évitent les épreuves de plus de 4h. Lorsque 3 épreuves de 1h30 sont à planifier, par exemple, elles le sont forcément sur la journée, alors que 4h d'épreuve peuvent être planifiées sur une demi-journée.

**La Commission acte que les épreuves de l'UE6 du 1<sup>er</sup> semestre auront lieu en décembre avec celles de l'UE4, et qu'une épreuve d'examen ne doit pas dépasser 4h.**

- Le calendrier de remise des notes pour le 1<sup>er</sup> semestre a été communiqué aux enseignant.e.s. La pause pédagogique étant assez tôt en février cette année et la scolarité souhaitant afficher les notes avant la pause (la réglementation impose un affichage dans les 6 semaines qui suivent les examens), le calendrier a été avancé par rapport à l'an dernier.

- Les dysfonctionnements du lecteur optique du campus perdurent. La société IRIS a installé un nouveau logiciel, mais les problèmes persistent. Les deux pôles formations devront donc se partager le lecteur optique du centre-ville.

#### ☐ Césures

Trois demandes de césure ont été reçues et acceptées par l'Université de Poitiers. Les composantes doivent émettre un avis sur les dossiers, mais dans les faits l'UP accepte toutes les demandes.

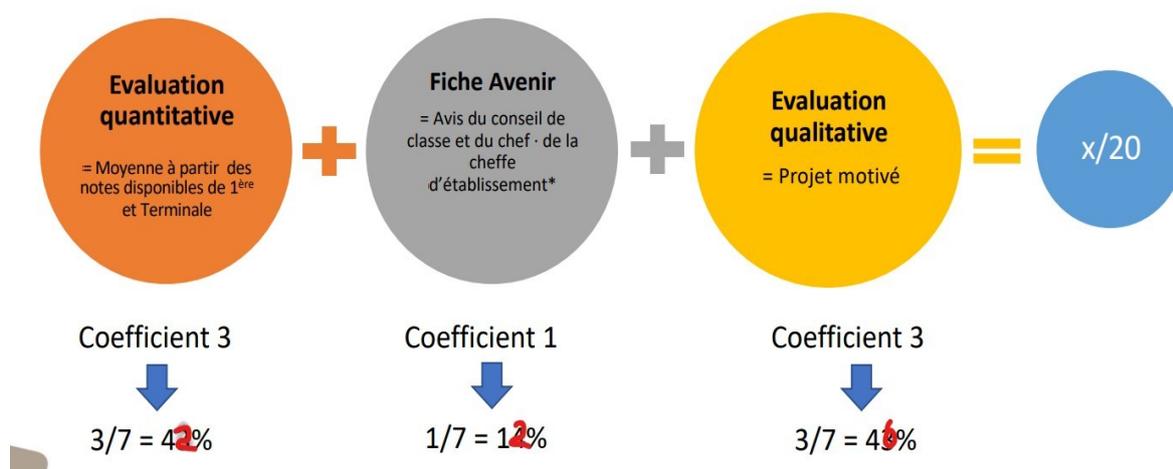
## PARCOURSUP / CAPACITES D'ACCUEIL

### 1 Parcoursup

Le paramétrage des formations a été revu sur la plateforme pour intégrer les spécialités de Première et Terminale.

Le paramétrage des critères pour effectuer le pré-classement a été revu comme suit :

Calcul de la note globale pour le pré-classement :



Cette note est prise en compte dans l'aide à la décision pour les formations en tension comme la Psychologie, ou sélectives comme Philosophie/Droit.

Concernant les fiches de présentation des formations, les départements ont déjà été contactés pour connaître leurs éventuelles demandes de corrections. Il y a eu peu de corrections demandées.

La présentation du portail a changé. Il est possible de voir le portail comme un.e lycéen.ne sur la vidéo à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=w2zHEoeXTRA>

Le calendrier est le suivant : - vœux du 18 janvier au 8 mars  
 - examen des dossiers d'avril à mi-mai  
 - phase d'admission de début juin à mi-juillet suivie de la phase complémentaire

### 2 Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil ont été votées en Conseil d'UFR le 10 novembre. Peu de modifications ont été demandées.

En séance du 6 octobre 2022, le Conseil d'UFR a voté la baisse demandée par le département de Psychologie, 500 néo-entrant.e.s au lieu de 580 actuellement.

La navette entre l'UP et le rectorat a déjà commencé. Le rectorat approuve les capacités d'accueil inchangées. Il serait favorable à la diminution de la capacité d'accueil en Psychologie, mais en deux temps : 540 étudiant.e.s à la rentrée 2023 et 500 en 2024.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en ce moment.

## REORIENTATIONS

A ce jour, 27 dossiers de réorientation ont été traités par la scolarité.

Le nombre de demandes de réorientation d'étudiant.e.s de notre UFR vers d'autres composantes est égal au nombre de demandes d'arrivées dans notre UFR.

En interne, la majorité des demandes concerne les formations de Psychologie et Sociologie : 11 demandes pour intégrer Psychologie et 9 demandes pour quitter Sociologie.

### Le calendrier :

Le formulaire de demande de réorientation stipule que la demande doit être faite au plus tard dans la 1<sup>ère</sup> semaine qui suit les vacances de Noël. Or les arrivées d'étudiant.e.s dans les formations alors que le 2<sup>nd</sup> semestre a débuté posent problème.

**Il est proposé de modifier la date de retour des dossiers de demande de réorientation à « avant la pause pédagogique de décembre ».**

**La Commission approuve cette proposition.**

## POINT SUR LES MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE FORMATION 2023-24

Pour rappel, les porteu.r.se.s de mention ont communiqué les demandes de modifications des maquettes souhaitées pour 2023-24 aux assesseur.e.s formation avant le 14/11. Les corrections validées ont pu être saisies dans Amétys jusqu'au 5 décembre.

Les assesseur.e.s ont vérifié les maquettes ce mardi.

Les assesseur.e.s remercient les porteu.r.se.s de mention pour ce travail, ainsi que les services de la scolarité et des ressources humaines pour leur relecture.

Les maquettes seront soumises au vote du Conseil d'UFR le 15 décembre, cependant la DPF a signalé des défauts de respect de cadrage qui vont entraîner de nouvelles corrections des maquettes. Le vote au Conseil d'UFR aura donc lieu sous réserve du respect du cadrage UP.

La DPF a rapporté les problèmes suivants :

Pratiques pédagogiques diversifiées : (rappel cadrage : 300h minimum pour Licence, 14% minimum pour Master)

Licence Géographie et aménagement : 255h PPD  
 Licence Histoire de l'art et archéologie : 226h PPD  
 Licence Musicologie : 282h PPD  
 Licence Philosophie : 266h PPD  
 Licence Sociologie : 288h PPD  
 Master Histoire, civilisations, patrimoine : 13% PPD  
 Master Information, communication : 13% PPD  
 Master Mondes médiévaux : 6% PPD

Nombre total d'heures de formation (rappel cadrage 1500h Licence, 750h maximum en Master, 800h en Master avec alternance)

Licence double mention Philosophie/Droit : maquette à 1 962 heures  
 Licence Philosophie : maquette à 1 566 heures  
 Master Psychologie : maquettes entre 753 et 836 heures – 1 formation en alternance  
 « Ergonomie et psychologie du travail » >800 : 836h

Rapport CM/TD: (rappel cadrage : équilibre CM/TD en Licence)

Licence double mention Philosophie / Droit : 71% d'heures CM sont proposées contre 29% d'heures TD ou TP

La vice-présidente à la formation a confirmé que ces corrections devaient être apportées avant la présentation de l'offre à la CFVU en mars. Suite aux corrections déjà apportées pour 2023-24, la DPF renverra une nouvelle évaluation plus juste en janvier. Les départements auront ensuite le temps d'apporter de nouvelles corrections si nécessaire.

La DPF s'est également engagée à communiquer ses méthodes de calcul pour les volumes horaires. Elles seront diffusées aux départements dès leur réception.

Pour les PPD, une 1<sup>ère</sup> explication a été apportée : la DPF rapporte le nombre d'heures à l'étudiant.e. S'il y a un choix ou un parcours il ne faut donc pas additionner toutes les heures.

## CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MASTER

La plateforme d'information (Trouver Mon Master) continue d'exister. Le paramétrage du ministère sera fait pour le 31 décembre pour une mise en ligne en janvier.

Une plateforme de candidature est créée sur le modèle de Parcoursup.

Tou.te.s les étudiant.e.s devront l'utiliser sauf les candidat.e.s non européen.ne.s (qui passent par Etudes en France), les redoublant.e.s et les VAE.

D'après les annonces à ce jour, les candidatures se feront du 1<sup>er</sup> mars au 3 avril.

Les dossiers de candidature comprendront les relevés de note et une lettre de motivation. Il sera possible d'ajouter des pièces justificatives. Quinze vœux maximum pourront être faits. Les vœux sont à la mention et des sous-vœux sont faits pour les parcours. Les vœux ne sont pas hiérarchisés.

A partir de mi-juin les réponses seront communiquées aux étudiant.e.s qui auront un délai de réponse limité à 3 jours, réduit progressivement jusqu'à 24h en fin de campagne mi-juillet.

Les porteu.r.se.s de mention auront accès à la plateforme. A priori, pour l'instant, un seul nom peut être renseigné par mention.

Des informations sont encore manquantes telles que :

- le calendrier spécifique pour les masters sur concours
- qui renseignera les pièces justificatives
- les porteu.r.se.s de parcours auront-ils.elles accès à la plateforme

## DISPOSITIF OUI SI

L'UP incite au développement du dispositif Oui si. Le ministère prend en charge le surcoût. Deux formules peuvent être choisies : une 1<sup>ère</sup> année de licence faite en 2 ans ou un renforcement en 1<sup>ère</sup> année en regroupant ces étudiant.e.s dans un groupe de TD à effectif réduit et en proposant un suivi personnalisé.

Les référent.e.s au niveau de l'UP sont F. Lecellier et L. Ancelot.

En SHA, le département de Musicologie va mettre en place le dispositif à la prochaine rentrée.

La formule d'une 1<sup>ère</sup> année en 2 ans a été choisie. Le dispositif s'adresse aux étudiant.e.s qui ont des problèmes techniques. Chaque année, nombreu.x.ses sont les étudiant.e.s qui savent jouer d'un ou de plusieurs instruments mais ne savent pas lire les notes. Le département estime qu'une vingtaine d'étudiant.e.s pourraient rentrer dans le dispositif. Les cours proposés seront plus intensifs. Les UE seront réparties sur les 2 ans. Un total de 200h est attribué à ce dispositif. Afin de cibler les étudiant.e.s, des questionnaires ont été ajoutés sur Parcoursup.

## QUESTIONS DIVERSES

- Hélène Fortin est responsable de la BU Michel Foucault depuis septembre.

Elle lance un appel aux départements pour l'aider à identifier ses interlocut.eur.rice.s en ce qui concerne les besoins d'acquisitions d'ouvrages et les cours de recherche documentaire.

Mme Fortin rappelle que le SCD propose un prêt de dépannage d'ordinateurs portables aux étudiant.e.s. Le SCD possède 280 PC dont une trentaine attribuée à la BUMF. Le prêt est de 3 mois non renouvelable. Tous les PC ont été utilisés ce semestre.

Des PC sont également réservés pour les étudiant.e.s en grande difficulté. Ces prêts ont des modalités différentes et se font sur recommandation des assistantes sociales.

Elle rappelle également qu'en cas de retard dans le retour des ouvrages, aucune pénalité n'est infligée aux étudiant.e.s. Il ne faut donc pas qu'ils.elles hésitent à ramener les ouvrages. La BUMF demande au service scolarité de faire pression sur les étudiant.e.s le cas échéant (pas de délivrance des notes ou du diplôme, par exemple).

- Le responsable du département d'Anthropologie demande si les ouvrages d'Anthropologie peuvent être séparés de ceux de Sociologie à la BUMF. Les étudiant.e.s se sont plaint d'avoir des difficultés à trouver les ouvrages de leur discipline.

Mme Fortin répond que le classement des ouvrages n'est pas fait par discipline. De plus, le SCD connaît des problèmes d'espace tant pour les ouvrages que pour les personnels.

Elle propose, dans un 1<sup>er</sup> temps, que les étudiant.e.s rencontrent le personnel de la BUMF pour préciser leurs difficultés.

- Les assesseur.e.s rappellent que l'UFR a été alertée l'an dernier par l'UP sur le manque de représentativité des masters de SHA à la Journée Portes Ouvertes. Il est important que les masters soient représentés, au moins une partie de la journée. Des étudiant.e.s d'autres universités se déplacent sur cette journée. La JPO aura lieu le 25 février 2023.

La prochaine commission aura lieu jeudi 19 janvier à 14h.